



Le PLAI adapté, un outil adapté pour développer la construction de résidences sociales

Julien Denormandie, ministre en charge de la ville et du logement, a signé aujourd'hui avec différentes organisations, dont l'[Union Sociale pour l'Habitat](#) et l'[Unafo](#), Union professionnelle du logement accompagné, une convention sur le développement des PLAI adaptés pour les années 2019 et 2020.

Pour l'Unafo, le PLAI adapté est un produit indispensable dans le contexte actuel pour continuer à produire des logements accessibles aux plus précaires, notamment dans des zones très tendues.



Le poids du Logement accompagné dans la production est en augmentation

Dès l'ouverture du PLAI adapté en 2017 aux résidences sociales, le secteur du logement accompagné s'en est immédiatement saisi. En effet en 2017, 60% du total des logements financés sont des résidences sociales, soit 429 logements en résidences sociales sur 761 produits.

En 2018, c'est 65% de la production qui est consacrée aux résidences sociales, soit 649 logements en résidences sociales sur 993 produits.

Au sein des résidences sociales, la pension de famille est un produit de logement pérenne, destiné aux publics les plus précaires et proposant un accompagnement renforcé ; en cela il répond totalement aux critères du PLAI adapté.

Le rôle renforcé du logement accompagné dans le programme logement d'abord

Le logement accompagné produit et propose une offre de logement à faible niveau de quittancement, et à coût maîtrisé grâce à une redevance intégrant les charges. Une des solutions à développer dans le cadre du programme « logement d'abord », notamment dans les zones tendues où la précarité est plus importante.

Une Convention signée entre l'Etat, l'USH et les acteurs associatifs qui nous engage tous

Le besoin croissant de logements très abordables à destination des publics précaires, implique la mobilisation de tous. Aussi une convention a été signée ce jour entre différents acteurs associatifs dont l'Unafo : l'Etat s'engage à soutenir financièrement les opérations et les acteurs associatifs à produire des logements pérennes dont les caractéristiques physiques et financières sont adaptées aux caractéristiques des ménages, avec un coût d'usage des logements adapté à leurs ressources.

Les signataires s'accordent à tendre vers un objectif de production de 1500 logements en PLAI adaptés par an en 2019 et 2020. En fonction des résultats atteints en 2020, cet objectif pourra être adapté pour atteindre 4000 logements, soit 10 % de la production totale de PLAI (fixée à 40 000 par an).

* * *

A propos du logement accompagné

Le terme de logement accompagné recouvre toutes les solutions de logement très social proposant une gestion de proximité, un accompagnement adapté selon les situations des personnes et des prestations variées.

Pour l'Unafo, celui-ci comprend les résidences sociales, les résidences jeunes actifs, les pensions de famille, les résidences accueil, les foyers de jeunes travailleurs et de travailleurs migrants.

Le secteur du logement accompagné s'organise autour des trois piliers de la gestion locative sociale :

- accueillir les publics en difficulté ;
- leur permettre de se loger ;
- proposer un accompagnement « souple et adéquat » aux personnes et ménages pour accéder à un logement et y vivre.

A propos de l'Unafo - Union professionnelle du logement accompagné

L'Unafo, présidée par Jean-Paul Vaillant, directeur général de l'ADEF, est l'Union professionnelle du logement accompagné. Elle rassemble les initiatives de 135 acteurs, qui gèrent, plus de 135 000 logements, et qui permettent aux personnes en situation de précarité d'accéder à un logement et de s'y maintenir. L'Unafo, représente ses adhérents, anime et structure le réseau, professionnalise le secteur.

Contacts Presse :

Agence Bpr France – 01 83 62 88 10

Pierre Bethuel – 06 60 91 78 89 – pierre@bpfrance.com

Sophie Decaudin – 06 03 34 05 00 – sophie@bpfrance.com